

RESIDENCE AUTONOMIE LE NAI  
(EX LOGEMENTS FOYER)

Avenue Pierre Gaudin  
83690 SALERNES

563 ARRIVÉ LE  
25 AVR. 2018

ARRETE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Madame le Maire de la Commune de Salernes, Présidente du CCAS,  
Vu la loi n°82-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 17,  
Vu la loi n°84.53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,  
Vu le décret n°91-875 du 6 Septembre 1991 modifié, pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires à la Fonction Publique Territoriale,  
Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux,  
Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 5 Avril 2018,

ARRETE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoints Techniques Principaux de 2<sup>ème</sup> Classe Territoriaux est fixé comme suit pour l'année 2018 :

NOM ET PRENOM	EHELON	PROMOUVABLE A LA DATE DU
LANTRUA Michel	5 <sup>ème</sup>	01/05/2018
IANNONE Florence	6 <sup>ème</sup>	01/05/2018

Article 2 : Monsieur le Directeur et Madame l'Inspectrice Divisionnaire sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux intéressés.

Ampliation adressée à :

- Monsieur le Président du Centre de Gestion du Var

Notifié aux agents,  
Signature.

Fait à Salernes, le 13 Avril 2018  
P/La Présidente,  
Le Directeur,  
B. DUFOUR.



RESIDENCE AUTONOMIE LE NAI  
(EX LOGEMENTS FOYER)

Avenue Pierre Gaudin  
83690 SALERNES

5635 ARRIVÉ LE  
25 AVR. 2018

POLE INSTANCES PARITAIRES  
CARRIERES/CNRACL

ARRETE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Madame le Maire de la Commune de Salernes, Présidente du CCAS,  
Vu la loi n°82-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 17,  
Vu la loi n°84.53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,  
Vu le décret n°91-875 du 6 Septembre 1991 modifié, pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires à la Fonction Publique Territoriale,  
Vu le décret 2206-1693 du 22 Décembre 2006 avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints d'Animation Territoriaux,  
Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 5 Avril 2018,

ARRETE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoints d'Animations Principaux de 2<sup>ème</sup> Classe Territoriaux est fixé comme suit pour l'année 2018 :

NOM ET PRENOM	EHELON	PROMOUVABLE A LA DATE DU
<b>BERNARD Isabelle POURRET Patricia</b>	5ème 3ème	01/05/2018 01/12/2018

Article 2 : Monsieur le Directeur et Madame l'Inspectrice Divisionnaire sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux intéressés.

Ampliation adressée à :

- Monsieur le Président du Centre de Gestion du Var

Notifié aux agents,  
Signature.



Fait à Salernes, le 13 Avril 2018  
P/La Présidente,  
Le Directeur,  
B. DUFOUR.

